

# INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX DES TENNIS DU PARC BERRENS

mercredi 8 décembre 2021

**DOSSIER DE PRESSE**





#### Descriptif des travaux :

- Cheminement extérieurs et mise en accessibilité du bâtiment ;
- Démolition du bâtiment existant y compris la terrasse haute ;
- Construction d'un bâtiment neuf, comprenant un espace bureaux, un club house, une cuisine, une chaufferie, des vestiaires, douches, sanitaires ;
- Création d'une terrasse extérieure.



Le projet retenu est contemporain, de type modulaire et reflète par ses matériaux l'ambition environnementale de celui-ci et une intégration naturelle dans le site.

Le choix des volumes est forcément simple et au plus proche des calculs RT 2012 avec une isolation thermique optimisée.

C'est un projet ambitieux qui est sous une forme évolutive et d'une typologie architecturale environnementale.

Les matériaux de façade ont des teintes qui rappellent la terre battue et ce pour une intégration parfaite.

Il a été proposé l'utilisation de modules préfabriqués en atelier et qui ont été acheminés sur site par une puissante grue par-dessus les courts de tennis.

Ceci a permis d'éviter un chantier en site occupé et minimiser le temps d'intervention et la pollution du site.



Aucun arbre n'a subi le moindre désordre pendant cette intervention et la protection de ces derniers avait été assurée en amont.

Tout a été mis en œuvre pour permettre également l'évacuation des déchets dans les meilleures conditions, lors de la démolition et du désamiantage de l'ancien bâtiment.

Les seuls travaux après la déconstruction ont été les fondations par plots et longrines et la pose et raccordement des 4 modules formant le bâtiment avec son dallage extérieur.

Tout ceci nous permettant d'avoir un chantier à la fois en haute qualité environnementale, performant, peu polluant et rapide.



## DURÉE DU CHANTIER

5 mois  
du 3 juillet au 2 décembre 2021

## MAÎTRISE D'ŒUVRE

Architecte : David Authenac  
Co-traitant : Jérôme Crampe, Kevin Monteiro

## COÛT DES TRAVAUX : 421 082 € HT

Désamiantage (Sogep) : 16 868 € HT

Démolition (Sogep) : 27 630 € HT

Gros œuvre (Efficass) : 83 278,75 € HT

Bâtiment modulaire (Module M) : 275 805,72 € HT

Maîtrise d'œuvre (Candarchitectes - JConsultant - GT Ingénierie) : 17 500 € HT

## FINANCEMENT

Ville de Tarbes : 301 082 €

Département des Hautes-Pyrénées : 80 000 €

État dans le cadre de France Relance : 40 000 €

